

## Vœu relatif à la gestion du risque d'inondation de la Loire

Vœu déposé par le groupe de la Majorité départementale :

« Les Conseillères et les Conseillers Généraux du département du Loiret réaffirment leur détermination à soutenir les opérations de lutte contre le risque d'inondation du Val en cas de crue de la Loire.

Le renforcement des levées, constitue une mesure qu'ils approuvent et soutiennent.

Le nettoyage du lit du fleuve et l'entretien des rives devraient faire l'objet d'un effort significatif

de la part des services de l'Etat compte tenu du retard pris en la matière.

Ils continueront à prévoir des crédits de fonctionnement en faveur de l'établissement Public Loire et du Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI).

Ils regrettent vivement que l'ouvrage écrêteur sur le site du Veudre ne soit pas réalisé. Il constitue un complément indispensable au barrage du Villeret en vue d'écrêter les crues potentielles de la Loire, permettant d'en réduire les risques et les graves conséquences humaines et financières qui en résultent.

Ils demandent donc aux Parlementaires du Loiret de bien vouloir relayer ce vœu de l'assemblée départementale, afin que l'Etat assume ses responsabilités et conduise, dans les plus brefs délais, la réalisation de l'ouvrage écrêteur situé sur le site du Veudre ».